

L'Ordre des pharmaciens prône l'anticipation des pénuries

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4704 - Mercredi 13 février 2019 - Prix : 10 DA

Insécurité dans les cités universitaires

Hadjar tente de calmer la colère des étudiants

Page 3

Réunion de l'Opep en avril à Vienne

Guitouni : possibilité d'une nouvelle réduction de la production

Page 2

La mauvaise nouvelle ... pour «Le Monde»

Par Mohamed Habili

Les Algériens toujours viscéralement attachés à la révolution de 1954, et qui auraient des doutes sur le bien-fondé de la candidature de Abdelaziz Bouteflika en vue d'un cinquième mandat, compte tenu de son handicap physique, n'auraient qu'à prendre connaissance des réactions de la presse mainstream française pour se convaincre du contraire. Jusque-là, la plus virulente de toutes est sans conteste celle du journal «Le Monde», dont les rédacteurs se prennent toujours pour le sel de la terre, pour reprendre le mot de la journaliste indépendante Aude Lancelin. Un journal dont l'un des deux principaux propriétaires actuels est un ancien producteur de films pornos, accusé un temps de proxénétisme aggravé, avant de bénéficier de la relaxe pour ce chef, devrait se voir à la baisse, se mettre au diapason de sa condition réelle, et en particulier faire preuve de plus de modération dans ses condamnations morales d'autrui. A l'annonce de la candidature de Bouteflika, il titre : «En Algérie, une fossilisation du pouvoir», avant de décréter que c'est là une mauvaise nouvelle pour l'Algérie. Qu'en sait-il ? A-t-il sondé les cœurs et les reins des Algériens avant d'y aller d'une conclusion aussi radicale ? Or ses certitudes, sur un sujet dont il ignore à peu près tout, ne s'arrêtent pas là. Il est également convaincu que cette candidature signe la rupture de la jeunesse algérienne, donc de la majorité des Algériens, avec son gouvernement.

Suite en page 3

Le projet de loi sur la prévention des risques d'incendie présenté à l'APN

Bâtiment : la contrefaçon dans le viseur de l'Etat



Ph/E. Soraya/J. A.

Le projet de loi relatif aux règles générales de prévention des risques d'incendie et de panique préparé par le ministère de l'Intérieur engage la responsabilité des constructeurs, des installateurs d'équipements et des exploitants, tout en renforçant le contrôle exercé par l'administration ou par les organes habilités. En cas d'infractions, le projet de loi fixe des sanctions pénales auxquelles s'exposent les auteurs. Lire page 2

Corail

Les conditions de transactions définies par un arrêté interministériel

Page 24

Théâtre

La générale du double monodrame «Saha l'Artiste» présentée à Alger

Page 13

Le projet de loi sur la prévention des risques d'incendie présenté à l'APN

Bâtiment : La contrefaçon dans le viseur de l'Etat

■ Le projet de loi relatif aux règles générales de prévention des risques d'incendie et de panique préparé par le ministère de l'Intérieur engage la responsabilité des constructeurs, des installateurs d'équipements et des exploitants, tout en renforçant le contrôle exercé par l'administration ou par les organes habilités. En cas d'infractions, le projet de loi fixe des sanctions pénales auxquelles s'exposent les auteurs.

Par Louiza Ait Ramdane

Les opérateurs cités dans ce projet de loi devront faire preuve de diligence et de professionnalisme avant d'intervenir dans des réalisations qui, souvent, montrent leurs limites à cause des malfrçons et de la triche sur les matériaux. Cela étant dit, le rôle de la

commission centrale et des commissions de wilayas de prévention des risques d'incendie et de panique sera activé et ces commissions seront installées dès la promulgation de la loi, afin d'entamer rapidement le traitement des dossiers de mise en conformité de la sécurité des établissements recevant du public et les constructions ne répondant pas aux règles de sécurité requises et d'assurer l'évacuation des personnes à mobilité réduite en cas de sinistre, a insisté M. Bedoui.

Ainsi, le projet de loi fixe clairement les sanctions pénales auxquelles s'exposent les auteurs de graves infractions et engage, sous peine des sanctions, la responsabilité des concepteurs et constructeurs, qu'ils soient bureaux d'études, promoteurs immobiliers, entrepreneurs, installateurs d'équipements ou exploitants d'établissements recevant le public, a-t-il ajouté.

En outre, le ministre a indiqué que la nouvelle loi prendra en charge les nouveaux établissements, comme les gares, le métro, les aéroports, les parkings modernes, les restaurants flottants, les tentes de grand format et autres installations modernes et ce, en imposant la notice de sécurité devant accompagner le dossier de demande de permis de construire et la mise en place d'un dispositif législatif obligeant tout exploitant d'établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur à souscrire une police d'assurance contre



Ph/E. Soraya/J. A.

les risques d'incendie et de panique.

Aussi, ce texte de loi dote, pour la première fois depuis l'indépendance, les officiers de la Protection civile de certaines prérogatives de la police judiciaire en leur permettant de constater et de relever les infractions mettant en péril la vie des individus et de prendre les mesures qui s'imposent, y compris la transmission d'un PV de constat au procureur de la République pour l'ouverture de poursuites judiciaires et l'application éven-

tuelle des sanctions pénales, qui peuvent aller d'une amende à l'emprisonnement lorsque la mise en péril de la vie des individus est établie, a précisé M. Bedoui en présentant le projet de loi devant l'APN.

De nouvelles dispositions sont introduites, aussi, en matière de classification des matériaux de construction d'après leur comportement au feu, et ce, en tenant compte des exigences du développement durable et de l'optimisation des coûts dans un contexte purement économique.

Ces nouvelles dispositions concernent, par ailleurs, l'accessibilité aux établissements et aux immeubles des personnes à mobilité réduite.

Autre élément nouveau: l'intégration de règles de sécurité plus souples et mieux adaptées, basées sur la notion de droit à la sécurité et à l'extension de normes applicables au niveau international, notamment en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement et des intervenants en cas de sinistre. L. A. R.

Alternative aux produits importés
Djellab :
«La qualité et la conformité aux normes, une condition fondamentale»

LE MINISTRE du Commerce, Saïd Djellab, a affirmé mardi à Souk Ahras que «la maîtrise de la qualité et la conformité aux normes internationales des produits algériens constituent une condition fondamentale pour faire de la production nationale une alternative aux produits importés». Présidant à la salle Miloud-Tahri l'ouverture des travaux du 2^e forum économique sur «l'expérience de développement de pôles économiques en zones frontalières» en présence d'opérateurs nationaux et libyens, le ministre a souligné que la maîtrise de la qualité et la conformité aux normes habiliteront la production nationale à «pénétrer l'arène des échanges commerciaux internationaux». Au cours de la rencontre initiée par la chambre de commerce et d'industrie, CCI-Medjerda, en coordination avec la chambre algérienne de commerce et d'industrie et en présence du président de la chambre de commerce et d'industrie de Misrata (Libye), le ministre a indiqué que son département a adopté une série de programmes pour accompagner les entreprises économiques à pénétrer les marchés étrangers en application des instructions du président de la République, Abdelaziz Bouteflika qui «accorde un intérêt majeur au développement des exportations hors hydrocarbures». «L'Algérie est parvenue depuis plusieurs années à mettre en place une base de développement national, régional et international», a ajouté M. Djellab estimant que cela a favorisé «le succès de multiples entreprises à proposer des produits de qualité qui se sont faits une place à l'international». O. N.

Réunion de l'Opep en avril à Vienne

Guitouni: Possibilité d'une nouvelle réduction de la production

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) pourrait recourir à une nouvelle réduction de sa production de brut lors de sa prochaine réunion ministérielle, prévue en avril prochain à Vienne, afin de soutenir les prix, a indiqué hier à Alger le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni.

A ce titre, en marge des travaux de la réunion extraordinaire de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCON) qu'il a présidée hier au siège du Commissariat à l'énergie atomique (COMENA) à Alger, Guitouni a en effet indiqué que «depuis notre dernière décision de décembre 2018, les prix se stabilisent et se situent dans une fourchette allant entre 60 et 64 dollars le baril». «L'Opep étant souveraine (de ses décisions), pourrait (donc) décider d'une nouvelle coupe dans sa production» lors de la prochaine réunion ministérielle des pays de l'Opep programmée pour avril prochain à Vienne. Laquelle réunion sera précédée par celle du Comité ministériel conjoint de suivi de l'accord Opep/non-Opep (JMMC) qui se regroupera pour la 13^e fois le 18 mars prochain à Bakou en Azerbaïdjan. Toutefois, soulignera-t-il, une

telle décision reste tributaire des résultats de l'analyse du marché pétrolier au premier trimestre 2019. «Pour l'instant, rien n'est décidé. Tout sera revu avec des commissions de chaque pays qui sont en train de travailler actuellement sur le comportement du marché, sur les besoins et sur le développement des industries qui connaissent un certain ralentissement», a-t-il expliqué.

Notons à ce sujet que les prix du pétrole ont progressé hier en cours d'échanges européens avant la publication du rapport mensuel de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). En effet, le rapport mensuel de l'Opep, qui précède d'un jour celui de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), permettra au marché de voir dans quelle mesure les efforts de l'Organisation mettent un frein à la hausse de l'offre mondiale. Pour sa part, l'Arabie saoudite, membre de l'Opep et premier exportateur mondial, compte encore abaisser sa production et ses exportations en mars, a affirmé hier le ministre saoudien Khalid al-Faleh dans une interview au «Financial Times». Dans ce contexte, Mustapha Guitouni, interrogé sur certaines

analyses faisant état de «divergences» entre l'Opep et ses partenaires producteurs de pétrole, le ministre a affirmé que les pays qui font partie de l'accord de Vienne continuent à collaborer en toute «cohésion»: «L'Opep va très bien, la coopération Opep/non-Opep va très bien. Il y a une cohésion totale, et les points de vue convergent quand il s'agit de la stabilité des marchés», a-t-il soutenu.

Pour rappel, en décembre dernier, l'Opep avait convenu avec des pays producteurs non-Opep, la Russie à leur tête, d'une baisse conjointe de leur production de 1,2 million de barils/jour à partir du 1^{er} janvier 2019, avec une réduction de 800 000 barils/jour par l'Opep et de 400 000 barils/jour par ces pays producteurs non-Opep. Cet accord est intervenu suite à l'engagement des 15 pays membres de l'Opep à baisser leur production à hauteur de 3%, contre 2,2% par les 10 pays partenaires, sachant que l'Iran, le Venezuela et la Libye ne sont pas concernés en raison des difficultés enregistrées dans la production de leurs quotas respectifs habituels.

Lynda Naili

Pour mettre fin aux ruptures chroniques de médicaments

L'Ordre des pharmaciens prône l'anticipation des pénuries

■ «Pour mettre fin à ce problème, il est indispensable de développer, au niveau du ministère de la Santé, un système d'information permettant de localiser l'imminence d'une rupture des médicaments nécessaires au traitement de toutes les pathologies», a indiqué hier le président du Cnop.

Par Thinhinene Khouchi

Lors de son intervention hier à la Radio nationale, Lotfi Benbahmed, président du conseil national de l'Ordre des pharmaciens, a affirmé qu'il ne fallait pas attendre qu'il y est une rupture de médicaments pour réagir mais qu'il fallait anticiper l'arrivée de la pénurie expliquant que : «pour mettre fin à ce problème qui perdure, il est indispensable de développer, au niveau du ministère de la Santé, un système d'information permettant de localiser l'imminence d'une rupture des médicaments nécessaires au traitement de toutes les pathologies». Pour ce qui concerne, en particulier, les ruptures «chroniques» de médicaments fabriqués à l'étranger, le président du conseil national de l'Ordre des pharmaciens les lie à la signature, parfois tardive, des programmes d'importation, mais également à la limitation de leur quota. Lotfi Benbahmed a précisé que parmi les propositions contenues dans la feuille de route qui a été élaborée la semaine dernière par les intervenants de la chaîne du médicament, «dont certains aspects ont commencé à être pris en compte par le ministère de la Santé», selon le président du Cnop, figure celle de pouvoir reformuler, quantitativement, les programmes d'importation et, le cas échéant, de

les modifier en fonction des besoins, un mécanisme dont il note qu'il a reçu l'aval du ministère de la Santé, mais dit attendre «de le vérifier dans les faits». Au-delà de la réglementation restant à mettre en place pour organiser l'ensemble de ces décisions, l'intervenant a insisté pour que soient désormais constitués des stocks stratégiques de traitements, couvrant une période de 90 jours, à reconstituer continuellement le médicament «pour pallier les ruptures». Pour une efficacité maximum de cet ensemble de mesures, il considère, encore une fois, que le système d'anticipation est indispensable au ministère de la Santé. Le président du conseil de l'Ordre des pharmaciens déclare attendre des pouvoirs publics qu'ils incluent dans la loi sanitaire, un dispositif de lutte contre les ruptures de soins, dont il rappelle, qu'outre leurs conséquences sanitaires sur les patients, provoquent également l'anxiété de leurs proches, contraints de revenir demander un autre traitement à leur médecin, ou bien de visiter plusieurs officines pour tenter de trouver celui prescrit. Pour rappel, Messaoud Belambri, président du Syndicat national des pharmaciens d'officines, avait constaté qu'en dépit de la présence de l'Agence nationale du médicament et d'une cellule de veille, doublée d'un comité de concer-



P.H.D. R.

tation, le problème posé par les pénuries de traitements s'éternise. En effet, il a mis en cause, à propos de cette crise du médicament qui dure depuis assez longtemps, l'Agence nationale du médicament ainsi que la cellule de veille du médicament qui ne travailleraient pas de la manière qu'il faut et efficace. Il a considéré que de son côté «la cellule de veille censée être un organe d'urgence n'a pas travaillé de la manière qu'il fallait». En ce qui concerne l'Agence nationale du médicament, il s'est demandé si

elle disposait de suffisamment de moyens «pour fonctionner de manière efficace» pour pouvoir régler «la crise du médicament». Rappelant que ces ruptures «ne datent pas d'aujourd'hui», il avait noté que les raisons à l'origine de cet état de fait ont été maintes fois identifiées, dont celle relative à la signature des programmes d'importation des produits de soins, effectuée cette année encore, de «manière tardive» et repoussant d'autant les délais de réception de ces derniers.

T. K.

Insécurité dans les cités universitaires

Hadjar tente de calmer la colère des étudiants

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, a indiqué hier que les services de son département ministériel «ne ménagent aucun effort» en vue d'assurer la sécurité au sein des cités universitaires, dénonçant l'assassinat dont a été victime un étudiant résidant à la cité universitaire de Ben Aknoun (Alger). S'exprimant lors d'une réunion avec les recteurs d'universités et

directeurs des écoles supérieures de la région Centre, en présence du Secrétaire général de l'Union des universités arabes (UUA), Amr Ezzat Salama, M. Hadjar a affirmé que «les services de son ministère ne ménagent aucun effort en vue de sécuriser les universités et les cités universitaires». Après avoir condamné l'acte criminel ignoble dont a été victime l'étudiant Assil Belalta, assassiné

dans sa chambre à la cité universitaire Taleb- Abderrahmane 2 (Ben Akoun), le ministre a appelé à la nécessité de garantir la sécurité, le calme et la sérénité au sein de l'enceinte universitaire. Le premier responsable du secteur a saisi l'occasion pour se recueillir à la mémoire de Assil et présenter ses condoléances à la famille Belalta.

Il s'est également recueilli à la mémoire de l'étudiant africain

retrouvé mort hors de l'enceinte universitaire dans la wilaya de Annaba, après avoir reçu plusieurs coups de poignard ainsi qu'à celle de l'étudiant palestinien, mort électrocuté suite aux intempéries enregistrées dans la même wilaya. Pour rappel, les services de sécurité ont ouvert une enquête sur l'assassinat de Assil Belalta (21 ans), étudiant en troisième année médecine.

L. T.

Formation professionnelle

Mebarki : «Toutes les dispositions prises pour la réussite de la 2^e session»

Le ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnelle, Mohamed Mebarki, a indiqué hier à Alger, que toutes les dispositions ont été prises pour la réussite de la deuxième session de la formation professionnelle, dont la rentrée aura lieu le 24 février, à même d'assurer une formation de qualité intervenant au forum d'«El-Moudjahid», M. Mebarki a mis l'accent sur les efforts déployés par son département pour le développement du

secteur, notamment en termes d'infrastructures et de la formation pour une «meilleure insertion» dans le monde du travail, avec l'objectif de «contribuer au développement du pays». Il a indiqué, à ce propos, que plus de 280 000 nouvelles places seront mises à la disposition des stagiaires à l'occasion de la rentrée du 24 février, ce qui portera à 630 000 le nombre global de stagiaires. Concernant les infrastructures de base, il a précisé que le secteur a

été renforcé par le recrutement de 2 000 formateurs pour les nouvelles spécialités et l'ouverture de 600 postes budgétaires pour l'encadrement de 40 établissements de formation, s'ajoutant ainsi aux 1 255 déjà fonctionnels, portant leur nombre à 1 295. Le ministre a ajouté, dans le même cadre, que le secteur a été renforcé par la réception de 630 centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA), 51 instituts nationaux spécialisés de formation

professionnelle (INSFP) et 11 instituts d'enseignement professionnel (IEP), relevant les «progrès notables» enregistrés depuis 2014. Il a insisté, en outre, sur la nécessité d'élargir le nombre des centres de formation à travers le pays pour «améliorer les capacités d'accueil et augmenter le nombre de spécialités», le but étant de «répondre aux exigences du marché du travail».

M. T./APS

LA QUESTION DU JOUR

La mauvaise nouvelle ... pour «Le Monde»

Suite de la page une

Ce qui d'ailleurs devrait lui faire plaisir. Une candidature qui aurait pour effet de rompre la stabilité politique du pays, n'est-ce pas une bonne chose pour lui ? Il devrait l'exiger, au lieu de la dénoncer. Ce qui s'est fossilisé est déjà mort, et depuis longtemps. Il n'opposera aucune résistance. En réalité, si la partie la plus détestable de la France, qui hélas est encore au pouvoir, enrage ouvertement à l'annonce de la candidature de Bouteflika, c'est parce qu'elle voit en lui le dernier des fellaghas. Le dernier obstacle à sa recolonisation de l'Algérie, qu'elle croit plus que jamais à sa portée, un tropisme dont en effet elle ne s'affranchirait jamais. Et pour cause, il est constitutif d'elle. Sa détestation de Bouteflika (Bouteflika dans son intégralité, dans sa personne comme dans ce qu'il représente, et non pas seulement de sa candidature) remonte au début de son premier mandat. En visite officielle en France, on lui demande s'il est disposé à serrer la main d'un harki, ce qui lui fait hérisser le poil de dégoût. Ce serait, avait-il répondu, comme demander à un résistant de serrer la main à un collabo. Depuis, la France établie voit en lui un mauvais président et pour elle et pour les Algériens. Qui à l'en croire ne demanderait dans leur ensemble qu'une seule chose, de retourner dans le giron de la France, de redevenir Français, même de seconde zone. Une mauvaise nouvelle pour la France colonialiste, ou néocolonialiste, car heureusement toute la France ne l'est pas, c'est nécessairement une bonne nouvelle pour l'Algérie indépendante. Pas forcément donc pour les Algériens colonisés dans l'âme, qui du reste s'expriment librement, moyennant, il est vrai, quelques précautions de langage, du moins pour la plupart d'entre eux. Car il en est qui ne demanderaient pas mieux que de se constituer en parti, d'avoir pignon sur rue, et de militer pour le retour de la France. Ce procès instruit contre Bouteflika, le premier à en avoir fait état, c'est ce chantre du droit d'ingérence qu'est Bernard Kouchner, du temps où il était chef de la diplomatie française. Il avait une fois laissé tomber tout langage de bois, disant que la France attendait carrément la toute fin de la génération des acteurs de la révolution de 1954, dont Bouteflika est le dernier des Mochians, pour reprendre toute sa place en Algérie.

M. H.

Consacré à l'étudiant et aux nouvelles perspectives

Le Salon «Khotwa» fera escale à Ouargla

■ La 7^e édition du Salon de l'étudiant et des nouvelles perspectives «Khotwa» fera escale à Ouargla le 21 février prochain, a-t-on appris hier des organisateurs.

Par Ihsane G.

Ce salon vise à offrir aux jeunes Algériens un espace d'information et de découverte sur les choix d'études, les formations et les opportunités à saisir pour bâtir un avenir prometteur, tout en les orientant efficacement avec un éclairage pertinent sur leurs plans de carrière et leurs projets futurs, a-t-on souligné de même source. Organisée par «Win advents Agency» (une



jeune startup de conseil en stratégie de communication et d'événementiel), en coordination avec plusieurs clubs universitaires, cette manifestation juvénile

se s'inscrit dans une dynamique positive dans le cadre des réformes lancées par le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement

supérieur et de la Recherche et celui de la Formation professionnelle. De nombreuses universités algériennes et étrangères prendront part à cet événement,

dont des écoles nationales préparatoires et supérieures et des instituts privés, en plus de quelques organismes de formation étrangers (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Emirats arabes unis, Russie, France et Tunisie). Un riche programme d'activités accompagnera l'exposition avec des mini-formations et coachings offerts à titre gracieux au grand public, notamment les jeunes, un cycle de conférences et des ateliers sur diverses thématiques animés par les associations et les clubs universitaires. La 7^e édition du Salon de l'étudiant et des nouvelles perspectives «Khotwa», qui débutera le 19 du mois courant au Zénith Ahmed-Bey (Constantine), arrivera à l'université Kasdi-Merbah de Ouargla le 21 février avant de s'installer au Palais de la culture Moufidi-Zakaria (Alger) les 23 et 24 février et de poursuivre ses activités les 26 et 27 février au Centre des conventions (Oran).
I. G./APS

Parlement

L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en Algérie règlementée par un projet de loi

Le projet de loi relative aux activités nucléaires, qui sera présenté devant l'Assemblée populaire nationale (APN) la semaine prochaine, a pour objet de définir le cadre législatif et réglementaire des activités liées à la recherche, la production et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le respect des obligations internationales auxquelles a souscrit l'Algérie. Le projet de loi a aussi pour objectif d'assurer la protection de la santé, de l'environnement et des générations futures contre les nuisances potentielles liées à l'utilisation des rayonnements ionisants, conformément aux principes de la radioprotection ainsi que de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Il fixe aussi les principes de base régissant

les installations nucléaires ainsi que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le document note que l'évaluation de la situation nationale du domaine nucléaire a identifié les limites de la démarche ayant prévalu jusqu'à maintenant, relevant à cet effet l'absence d'une législation forte et cohérente. En ce sens, il est relevé que l'Algérie n'a pas de loi nucléaire, bien que les activités dans ce domaine soient parmi les plus développées en Afrique, alors que l'exercice des prérogatives d'une autorité régalienne qui veille au respect des règles et des bonnes pratiques n'est pas conforme aux pratiques dans le domaine. Le même document a relevé, en outre, que les infractions dans les pratiques ne sont

sanctionnées que par des mesures administratives, alors que la répartition des rôles des différents intervenants n'est pas clairement établie. Dans ce sillage, l'avènement d'un cadre juridique d'utilisation des applications de l'énergie et des techniques nucléaires, à des fins pacifiques, pour le développement économique et social du pays, faciliterait la conduite des activités nucléaires et la maîtrise des risques associés qui, autrement, seraient difficiles à contenir, lit-on encore dans l'exposé des motifs de ce projet de loi. «Elle permettrait également à l'Etat, en conformité avec le droit algérien et les instruments internationaux auxquels l'Algérie a souscrit, d'atteindre ses objectifs en termes de

protection des personnes, des biens et de l'environnement contre lesdits risques nucléaires en confiant à sa démarche la crédibilité indispensable», note encore le document. A ce titre, les aspects de sûreté et de sécurité nucléaires, de protection contre les rayonnements, les garanties de non-prolifération nucléaire, doivent faire l'objet d'une législation rigoureuse et appropriée, en conformité avec le droit algérien et aux engagements internationaux de l'Algérie, est-il recommandé. Par ailleurs, ce projet de loi est structuré en 19 chapitres encadrant plus de 156 articles qui prévoient notamment la réglementation rigoureuse des différentes activités nucléaires, la définition des règles et prescrip-

tions de sûreté et sécurité nucléaires et radioprotection, l'application des garanties de non-prolifération nucléaire reprenant l'ensemble des obligations contenues dans l'accord signé avec l'AIEA, ainsi que la définition des sanctions pénales liées aux infractions aux dispositions de la législation nucléaire nationale et la transposition des dispositions des traités et des conventions ratifiées par l'Algérie. Le projet de loi prévoit, en outre, la création d'une Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaire, auprès du Premier ministre. Elle veillera au respect et à l'application des règles de sûreté et de sécurité nucléaires et radioprotection.

Amel Y.

Lutte anti-cancer dans le sud du pays

La médecine nucléaire, un plus qualitatif aux prestations

Le service de médecine nucléaire devant entrer en service avant la fin du premier trimestre de l'année en cours au Centre régional anticancéreux (CAC) de Ouargla est vivement attendu, aussi bien par les malades de la wilaya que ceux d'autres régions du sud du pays. L'ouverture de ce nouveau service, premier du genre dans le sud du pays, ouvrira de larges perspectives thérapeutiques, à travers l'accueil, le diagnostic et le traitement de cancéreux, aux premiers stades de la maladie, permettant de meilleurs résultats thérapeutiques, a estimé le Directeur de la santé et de la population (DSP) de Ouargla. Selon Fadel Sadek, ce service, doté d'équipements médicaux de haute technologie, consistant en deux appareils «caméragamma» et d'un labo-chaud, s'inscrit au titre des efforts des

pouvoirs publics visant l'amélioration des conditions de prise en charge des cancéreux et la mobilisation des moyens médicaux nécessaires. De larges espoirs sont fondés sur ce service appelé à fournir les prestations médicales pointues, les analyses et les diagnostics, aux cancéreux, notamment le dépistage précoce, en vue d'une meilleure prise en charge et thérapie, a-t-il souligné. Un membre du corps médical chargé de l'encadrement du CAC a affirmé que d'intenses efforts sont déployés pour prendre en charge les cancéreux, notamment au niveau du service de radiothérapie. Quelque 45 à 50 dossiers de cancéreux sont reçus et étudiés par le staff médical spécialisé algéro-cubain, avant d'orienter le patient vers le service approprié, a déclaré l'oncologue Issam Debba. Le D' Debba a relevé une

baisse sensible du nombre de dossiers de malades examinés par comparaison aux trois dernières années, en raison, a-t-il expliqué, de l'ouverture, dans le cadre du plan national de lutte anticancéreuse, de structures médicales similaires dans plusieurs autres wilayas du pays, contribuant à atténuer la pression sur le CAC régional de Ouargla. La réception, l'année dernière, d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) au niveau de la même structure a largement contribué à la promotion des prestations médicales, à la satisfaction des patients, leur épargnant les coûts et déplacements et facilitant également la mission du corps médical, a-t-il ajouté. A ces efforts d'équipement, vient s'ajouter la réception, cette année (2019), d'un nouvel accélérateur linéaire pour une

meilleure prise en charge des cancéreux et la réduction des périodes d'attente. Des malades approchés par l'APS au niveau du CAC de Ouargla ont affiché leur satisfaction des prestations médicales prodiguées au niveau de cette structure, à l'image d'Amel, la trentaine, venue de la wilaya limitrophe d'El-Oued suivre ses séances de chimiothérapie et qui dit «vivre normalement avec le cancer du sein depuis son séjour au CAC, grâce au soutien psychologique apporté par le staff médical qui m'a convaincue que la volonté de guérir constitue la moitié de la thérapie et m'a ainsi amenée à accroître ma volonté et ma résistance». «Mes souffrances n'en finissent pas sur de longs mois à attendre des séances de traitement au niveau du CAC-Marie Curie (Alger) ; des épreuves difficiles qui ont commencé à s'at-

ténuer depuis mon arrivée au CAC de Ouargla», a-t-elle confié.

Plus de 180 nouveaux cas de cancer en 2018 Plus de 180 nouveaux cas de cancer ont été recensés l'année dernière dans la wilaya de Ouargla, contre un chiffre «alarmant» de 328 cas enregistrés en 2017, selon le bilan du registre des cancéreux de l'Etablissement public hospitalier EPH-Mohamed-Boudiaf de Ouargla. La sensibilisation sur la lutte anticancéreuse demeure l'une des préoccupations de nombreuses associations locales activant dans ce domaine, dont les associations «Amis du malade», «El-Basma», «Nissa El-Kheir», «Ness El-Khir-Ouargla», qui s'emploient à venir en aide aux cancéreux par l'organisation de différentes manifestations et activités de soutien aux malades.

Hania T.

Selon Ernst and Young

L'Afrique, un marché de plus en plus prometteur pour les exportations algériennes

■ Le marché africain est en plein essor, avec un "tournant qualitatif" enregistré en 2018 en termes de croissance et d'attrait aux IDE, a indiqué le cabinet de conseil et d'audit financier Ernst and Young (EY) Algérie, en estimant que les exportations algériennes ont davantage de chances pour conquérir ce marché.

Par Salem K.

Lors de la 14^e rencontre du club export du World Trade Center (WTC) Algérie, organisée sous le thème «Déploiement des entreprises algériennes en Afrique», le rapport 2018 de EY sur les IDE en Afrique a été, en exclusivité, rendu public. Ce rapport, présenté par Bruno Messerschmitt, avocat-partenaire chez EY Algérie en charge de l'Afrique, montre que «l'année 2018 a marqué un tournant dans le développement africain avec une hausse de 6% des IDE, l'arrivée de nouveaux investisseurs étrangers, l'émergence de secteurs rentables à long terme comme la construction, l'industrie et les énergies renouvelables et une croissance soutenue qui devrait atteindre 4% en 2019». Le cabinet estime dans son rapport, qui se réfère aux données de l'année 2017, que les exportations algériennes, de par leur qualité et leur origine (africaine), recèdent des avantages comparatifs qui facilitent leur intégration dans le marché africain. En termes d'IDE (Investissements directs étrangers), l'Algérie a gagné deux places en 2017 avec 24 investissements directs en Afrique contre 17 investissements en 2016, note le même cabinet. Selon le rapport, les premiers investisseurs étrangers en Afrique en 2017 ont été respectivement les Etats-Unis (130 projets en 2017), la Grande-Bretagne (72 projets), la France



P.M.D.R.

(61), la Chine (54), l'Allemagne (39), la Suisse (30), l'Afrique du Sud (29), les Pays-Bas (22), les Emirats arabes unis (19), l'Italie (17) et le Maroc (17). Avec un PIB de 2 700 milliards dollars (mds USD), qui devrait atteindre 20 000 mds USD en 2050 où la population africaine devrait arriver à 2,5 mds d'habitants, l'Afrique est aujourd'hui considérée l'un des marchés les plus prometteurs dans le monde. Cependant, trois pays (Nigeria, Afrique du Sud et Egypte) assurent à eux seuls 40% du PIB du continent. La contrainte de la logistique Enumérant par ailleurs les entraves à l'investissement en Afrique, l'expert de EY a notamment cité les problèmes liés à la gouvernance, la forte dépendance aux matières premières, l'ampleur du marché informel, estimé à 40-60% du PIB africain et le manque d'infrastructures de base en général et notamment en matière de logistique et d'électrification. «Sur des besoins annuels de 100 mds USD d'investissements en infrastructures en Afrique, on arrive à peine à couvrir la moitié», a-t-il souligné. De ce fait, «le fret maritime pour une exportation provenant de la Chine vers le Togo par exemple est nettement moins coûteuse que pour une exportation provenant d'un autre pays africain se trouvant à 1 000 km de Lomé», a-t-il soutenu. A cause du manque de la logistique, mais aussi à d'autres facteurs, les échanges intra-africains ne dépassent pas 20% du PIB du continent contre un taux de 60% pour les échanges intra-

européens, relève l'expert. Présents à la rencontre, plusieurs opérateurs algériens exportant vers l'Afrique ont présenté leurs expériences «réussies» en la matière, sans manquer de pointer du doigt certaines entraves. «Pour réussir dans l'exportation, il faut bien connaître les marchés et les acteurs locaux et participer régulièrement aux foires commerciales à l'étranger», a recommandé Racim Balia, représentant de Faderco, une entreprise spécialisée dans les produits d'hygiène corporelle. Le coût de la logistique, le faible accompagnement bancaire et la rigidité de la régle-

mentation des changes demeurent, selon lui, les principales entraves rencontrées par l'entreprise lors des opérations d'exportation. La représentante du groupe Amimer Energie, M^{me} Madi, a de son côté soutenu que le «manque d'accompagnement financier reste une contrainte réelle pour l'exportateur». Pour payer les frais nécessaires à l'exportation «il est très difficile de faire transférer de l'argent à partir de l'Algérie», témoigne, à son tour, Amine Mebarkia, directeur de l'Export chez le groupe privé Géant Electronic qui exporte ses produits vers plusieurs pays afri-

cains. Il a, à l'instar de plusieurs opérateurs et responsables algériens intervenant à cette occasion, rassuré quant à la capacité des produits algériens à se placer sur le marché africain où le consommateur «est souvent exigeant et préfère payer plus pour un produit de qualité». «Les Africains tournent le dos de plus en plus aux produits chinois car le consommateur africain est très exigeant. Il faut savoir qu'on ne peut pas vendre n'importe quel produit en Afrique centrale», a de son côté fait remarquer Mme Mokrani, chargée de la coopération économique au ministère des Affaires Etrangères. Elle a assuré que les représentations diplomatiques algériennes en Afrique font de leur mieux pour informer les opérateurs nationaux sur les possibilités d'investissement dans le continent. Elle a en outre avancé que le ministère devrait mettre en place une plateforme numérique regroupant toutes les institutions régionales et internationales chargées de faciliter les échanges intra-africains. Le directeur général (CEO) du WTC Algérie, Ahmed Tibaoui, a souligné que l'Algérie «est en train de former des champions de l'export», surtout que 2019 a été décrétée, rappelle-t-il, «année des exportations».

S. K./APS

Commerce

Nécessité d'une stratégie nationale de gestion et numérisation des CCI

Le ministre du Commerce, L. Saïd Djellab, a affirmé, lundi soir à Souk Ahras, la nécessité de mettre en place une stratégie nationale de gestion et de numérisation des chambres de commerce et d'industrie (CCI) afin d'attirer des opérateurs nationaux et étrangers. Lors de la pose de la première pierre du projet de siège de la CCI dans le cadre de sa visite de deux jours dans la wilaya, le ministre a indiqué que ces chambres organiseront des rencontres entre opérateurs nationaux ainsi qu'avec leurs pairs des pays notamment voisins. Ces chambres sont tenues de jouer un rôle axial dans la formation et le recyclage des jeunes opérateurs écono-

miques dans le domaine de la gestion et management, a-t-il ajouté avant d'inviter les responsables des CCI à mettre à la disposition des opérateurs toutes les informations sur les projets et opérations d'exportation. Selon les explications données au ministre, le futur siège de CCI Souk Ahras, dont la réalisation est annoncée en 24 mois, occupera un terrain de 1 200 m² dont 365 m² bâtis sur 5 niveaux. Il comprendra notamment un centre d'affaires et une école de formation. Lors de l'inauguration d'un laboratoire de contrôle de la qualité et de répression de la fraude réalisé sur 840 m² et doté de 40 appareils scientifiques, le ministre a préconisé l'intensifica-

tion des opérations de contrôle des produits alimentaires et cosmétiques dans le souci de préserver la santé du consommateur. Il a exhorté le personnel du laboratoire à préserver ses équipements dont l'acquisition a mobilisé d'importantes ressources financières et a insisté sur la formation des ingénieurs et techniciens en tirant avantage des expériences étrangères. Il a également appelé à assurer le contrôle des produits importés via les postes frontaliers. Au centre sportif Badji-Mokhtar, le ministre a présidé l'ouverture de la première édition du Salon «Ahras export 2019» qui réunit 80 exposants de 18 wilayas et 8 opérateurs libyens.

K. L.

Pétrole

L'Opep a nettement limité sa production en janvier

L'Opep a encore fortement réduit sa production en janvier, avec un effort marqué de l'Arabie saoudite, conformément à ses engagements pour soutenir les cours, tandis que celle du Venezuela n'en finit plus de ralentir. La production totale de l'Opep a atteint 30,81 millions de barils par jour (mbj) le mois dernier, soit 797 000 barils par jour de moins qu'en décembre, selon des sources secondaires citées par l'Organisation dans son rapport

mensuel. L'Arabie saoudite a encore fortement contribué à l'effort de limitation de la production, en pompant 350 000 barils par jour de moins qu'en décembre. Les Emirats arabes unis, le Koweït ou encore l'Angola se sont aussi restreints sur cette période. Le Venezuela, touché par de graves troubles politiques, a encore vu sa production diminuer de 59 000 barils par jour. L'Opep semble ainsi tenir sa promesse de pomper moins d'or noir, comme elle

s'y est engagée en décembre dans le cadre d'un accord avec d'autres pays producteurs, notamment la Russie. Ces pays tentent ainsi de soutenir les cours, qui se sont effectivement repris ces dernières semaines après une chute en décembre. L'Opep estime par ailleurs que les pays extérieurs à l'organisation devraient produire un peu plus que prévu cette année, avec une contribution plus importante que prévu en provenance du golfe du Mexique

aux Etats-Unis. Côté demande, l'Opep a légèrement revu en baisse sa prévision de la croissance. Elle est désormais attendue à 1,24 mbj (contre 1,29 mbj auparavant) pour atteindre une demande moyenne de 100 mbj en 2019. Ce changement fait suite à des prévisions économiques moins optimistes pour l'Amérique du Nord et l'Europe. «Avec une dynamique économique qui devrait se ralentir cette année, l'économie des principaux pays consommateurs

représente un facteur-clé à surveiller», note l'Opep. L'Organisation fait aussi la liste des «incertitudes supplémentaires affectant la croissance de la demande de pétrole cette année». Y figurent les tensions commerciales, la substitution au pétrole d'autres énergies (notamment le gaz), ou encore les programmes de subventions ou d'économies d'énergie, notamment dans le secteur des transports.

R. E.

Peste des petits ruminants à Ouargla

Quelque 200 000 têtes de bétail ciblées par la vaccination

■ *Quelque 200 000 têtes de bétail sont ciblées par la vaccination contre la peste des petits ruminants à travers la wilaya de Ouargla, a-t-on appris mardi auprès de l'Inspection vétérinaire relevant de la direction des services agricoles.*

Par Kamel L.

Un premier lot de 50 000 doses de vaccins a été acquis auprès du laboratoire régional de santé vétérinaire de

Laghouat pour les besoins de cette campagne qui a été lancée en début de semaine, a indiqué à l'APS l'inspecteur vétérinaire, El-Bouti Khamra.

Pour assurer le bon déroulement de cette campagne devant

se poursuivre sur deux mois, les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés, dont 25 vétérinaires (15 du secteur public et 10 du privé) en plus d'autres relevant des communes, afin de toucher l'ensemble des éleveurs, notamment dans les zones enclavées, a-t-il ajouté.

Des consignes fermes ont été données aux personnels chargés de l'opération, notamment en matière de respect des conditions de conservation du vaccin, pour assurer son efficacité et la finalisation de la vaccination dans les délais fixés, soit avant la période des fortes chaleurs dans la région, a poursuivi M. Khamra.

Des orientations ont également été données pour éviter la vaccination des femelles (caprines et ovines) en gestation ainsi que les nouvelles naissances de ces deux espèces.

K. L./APS



Mascara

Réception prochaine de trois sièges de sûreté urbaine

Trois sièges de sûreté urbaine seront réceptionnés prochainement dans la wilaya de Mascara, a-t-on appris lundi du chef de sûreté de wilaya, le commissaire divisionnaire, Abdelghani Bethiou. Lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du bilan des activités des services de la police dans la wilaya en 2018, il a signalé la réalisation de nouveaux sièges de sûreté urbaine externes à Mamounia et Froha et un autre à Sig. Il a indiqué que les travaux de réalisation du siège de la 2^e sûreté urbaine de Sig ont été achevés et que le taux d'avancement de ceux de la sûreté urbaine externe de Froha a atteint 98% cent et celui de Mamounia 90%, soulignant que ces sièges contribueront à augmenter le taux de couver-

ture sécuritaire dans la wilaya. Par ailleurs, il a fait part du lancement des travaux de réalisation de 4 sièges de sûreté urbaine dont deux dans les cités «2 500 logements» et «1 000 logements» à Mascara, un à Tighennif et un au nouveau pôle urbain de Oued El Abtal, soulignant que leur réception est prévue avant la fin 2019. Les services de la sûreté de wilaya de Mascara se sont dotés en 2018 d'un nouveau siège de sûreté de wilaya et d'un siège de sûreté urbaine au pôle de "Ouled Malek" à Mohammadia, disposant ainsi d'un nombre total de 15 sièges sûretés de dairas et de 16 de sûreté urbaine dont 5 externes. Pour le volet social, la sûreté de wilaya de Mascara a bénéficié de l'inscription du projet de 1 116 logements promotionnels

aidés (LPA) pour les agents de la Sûreté nationale, répartis à travers les communes de la wilaya et dont la réalisation est confiée à l'agence foncière de la wilaya pour un délai de 18 mois. Dans un autre registre, une hausse du nombre d'affaires de stupéfiants traitées estimée à 27% a été relevée en 2018 dans la wilaya par rapport à 2017, avec une augmentation du nombre de saisies (19 779 comprimés psychotropes en 2018 contre 4 000 en 2017), de même pour les boissons alcoolisées, soit la saisie de 56.507 unités contre 43 000 en 2017. Enfin, le chef de service de police judiciaire de la sûreté de wilaya de Mascara a signalé la saisie, au mois de janvier dernier, de 17 kg de kif traité et de 792 comprimés psychotropes.

K. L.

Formation professionnelle à Skikda

Lancement d'une caravane d'information pour la session de février 2019

Une caravane de sensibilisation et d'information consacrée à la rentrée professionnelle pour la session février 2019 qui devra sillonner les différents quartiers du chef-lieu de wilaya de Skikda et les communes limitrophes a été lancée lundi à l'initiative du secteur local de la formation et de l'enseignement professionnels, a-t-on constaté.

Cette caravane dont le coup d'envoi a été donné depuis le centre de formation et de l'enseignement professionnels de la commune de Hamadi-Krouma a pour objectif de sensibiliser les différentes catégories d'âges aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural sur l'importance de la formation, a précisé à l'APS, le directeur local du secteur, Mohamed Ziane. Les quartiers de Bouiali, du 20 août 1955, les allées, la cités Loukil, Stora, Boulekrout, et Sidi Ahmed de la

ville de Skikda ainsi que les communes d'El Hadaik, Ramdane Djamel, Filfila et Béni Bachir figurent parmi les sites qui seront ciblés par cette campagne de sensibilisation de 3 jours, a fait savoir le même responsable. Les initiateurs de cette opération de proximité

«cherchent à améliorer davantage la relation avec les demandeurs de formation en allant vers eux et œuvrer à attirer le maximum de jeunes et les incitant à se former et acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour une vie meilleure, a souligné le même responsable.

Cette caravane vise également à répercuter auprès des jeunes des exemples de réussites palpables dans le monde de la formation professionnelle, comme «un point de démarrage vers un avenir prometteur», a encore souligné le même responsable. A ce jour, 4 445 demandeurs de

formation pour la session de février 2019 ont été inscrits dans cette wilaya où 6 052 postes de formation ont été réservés et deux nouvelles spécialités de fabrication de chocolat et biscuits et collecte et tri des ordures ont été ouvertes, a ajouté M. Ziane.

Slim T.

Khenchela

Placement de plus de 4 700 demandeurs d'emploi en 2018

LAgence nationale de l'emploi (Anem) de Khenchela a assuré le placement de 4 724 demandeurs d'emploi durant l'année 2018, a-t-on appris lundi, auprès de son directeur, Farid Zemour. Le même responsable a indiqué à l'APS que le nombre de placements effectués par l'Anem de Khenchela au cours de l'année 2018 a enregistré une hausse de 14% par rap-

port à l'année 2017, où 3 388 placements ont été réalisés, affirmant que son agence va œuvrer cette année à «rester sur cette tendance positive».

M. Zemour a révélé que sur l'année 2018, pas moins de 3 035 placements ont été opérés dans le cadre du placement classique, 487 dans le cadre du contrat de travail aidé (CTA) et 1689 dans le cadre du program-

me d'insertion professionnelle. Ainsi, sur l'ensemble de ces placements, 50% ont été effectués dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, suivi du secteur industriel avec 24%, le secteur des services 22 %, et le secteur agricole seulement 4,57%, a-t-il détaillé. En plus des multiples campagnes de sensibilisation sur l'importance de la formation professionnelle, organisées

à l'intention des demandeurs d'emploi n'ayant pas pu atteindre le troisième palier de l'éducation nationale, l'antenne locale de l'Anem a visité en 2018 plus de 506 établissements et organisme économiques collectant 383 offres d'emploi. Afin d'atteindre ses objectifs et de placer le plus grand nombre possible de demandeurs, L'Anem de Khenchela avait signé durant cette période quatre conventions de partenariat avec la pépinière d'entreprises, la direction de la formation professionnelle, la direction de l'administration pénitentiaire et le programme d'appui jeunesse-emploi (PAJE), a-t-il soutenu. L'Agence nationale de l'emploi avait également prévu plusieurs ateliers d'accompagnement et de formation à la recherche d'emploi au profit de 520 chômeurs parmi lesquels 207 détenus purgeant leurs peines dans les différents établissements pénitentiaires relevant de la wilaya de Khenchela.

R. R.

El Tarf

Un total de 6 070 actes de concession attribués par l'ONTA

Un total de 6 070 actes de concession de terres agricoles relevant du domaine de l'Etat ont été attribués à des exploitants depuis le lancement de l'opération de conversion du droit de jouissance en droit de concession dans la wilaya d'El Tarf, a-t-on indiqué lundi auprès de l'Office national des terres agricoles (ONTA).

Sur un total 6 304 de demandes formulées, 6 070 actes de concession ont été délivrés par la commission chargée de cette opération, alors que 189 dossiers déposés hors délais ont été annulés, a précisé la

directrice de l'ONTA, Soumaya Khiari. La même source a, dans ce contexte, signalé que les dossiers, devant convertir le droit de jouissance perpétuelle en concession de 40 ans, sont traités de concertation avec les services du cadastre, des domaines, de la conservation foncière, avant de les transmettre à l'Office national des terres agricoles.

Elle a également fait savoir que 325 agriculteurs ont conclu des contrats de partenariat avec des investisseurs privés, sur une superficie globale de 1 738 hectares dédiés

à différentes cultures dont l'arboriculture, les serres en plastique et l'élevage de cheptel.

La même commission a également approuvé 171 autres attributions dans le cadre de l'ancienne générale des concessions agricoles (GCA), totalisant 9 000 hectares, a-t-on noté. Des campagnes de sensibilisation sont organisées périodiquement au profit des agriculteurs en vue de réduire la superficie inexploitée, sa récupération et sa redistribution à d'autres exploitants, a-t-on, par ailleurs, rappelé de même source.

M. O.

Sommet de l'UA

L'Union africaine appelle à une conférence sur la Libye

■ L'assemblée de l'UA demande au président de la Commission de l'UA, Moussa Faki, de mener des efforts «dans le but de convoquer à Addis Abeba, en juillet 2019, une conférence internationale sur la réconciliation en Libye, sous les auspices de l'UA et de l'ONU».

Par Moncef G.

L'Union africaine (UA) a appelé lundi à l'organisation d'une conférence internationale début juillet pour tenter de résoudre la crise en Libye et a réclamé la tenue d'élections dans ce pays en octobre. L'assemblée de l'UA demande au président de la Commission de l'UA, Moussa Faki, de mener des efforts «dans le but de convoquer à Addis Abeba, en juillet 2019, une conférence internationale sur la réconciliation en Libye, sous les auspices de l'UA et de

l'ONU», a indiqué l'UA dans un communiqué résumant les décisions prises lors d'un sommet organisé dimanche et lundi dans la capitale éthiopienne.

L'Assemblée a également demandé à la Commission de l'UA de prendre «toutes les mesures nécessaires», avec l'ONU et le gouvernement libyen, «pour l'organisation d'élections présidentielles et législatives en octobre 2019». La Libye est aujourd'hui profondément divisée avec, d'un côté, le gouvernement d'union nationale basé dans la capitale,

Tripoli (nord-ouest), issu d'un processus onusien et internationalement reconnu ; et de l'autre, un cabinet parallèle appuyé par l'autoproclamée Armée nationale libyenne (ANL) du maréchal Khalifa Haftar, qui règne sur le nord-est et désormais sur une grande partie du sud. Les efforts de paix ont de fait été minés dernièrement, non seulement par les tensions entre factions libyennes, mais aussi par les divisions entre les différents pays qui s'intéressent de près à la Libye.

M. G./APS



Accord de pêche Maroc-UE

HRW appelle le Parlement européen à saisir la CJUE pour avis

LONG Human Rights Watch a appelé, lundi, les députés du Parlement européen (PE) à saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour avis sur la «légalité» des nouveaux accords UE-Maroc incluant le Sahara occidental, affirmant que les accords en question ne répondaient pas aux exigences du droit international. A la veille de la tenue d'une séance plénière au Parlement européen consacrée au vote sur l'accord de pêche UE-Maroc ainsi que sur son protocole de mise en œuvre, l'Organisation américaine, basée à New York, a adressé une lettre officielle aux eurodéputés dans laquelle elle a appelé les membres du PE à demander l'avis de la CJUE sur la «légalité» de l'accord de pêche UE-Maroc approuvé le 16 janvier lors d'une procédure entachée, selon des parlementaires européens, de «graves irrégularités» et de «non-respect des décisions de la justice européenne». L'ONG a précisé, dans sa lettre rendue publique sur son site internet, que «l'accord ne répondait pas aux exigences du droit international, notamment le droit international humanitaire», soulignant qu'il est question du Sahara occidental, un territoire non autonome sur lequel le Maroc n'a pas de souveraineté reconnue». Signée par la directrice chargée du plaidoyer auprès de l'Union européenne, Lotte Leicht, la lettre de HRW a cité notamment l'article 21 (paragraphe 1) du Traité de l'UE stipulant que «l'action de l'Union européenne sur la scène internationale doit être guidée et basée sur le respect des principes de la Charte des Nations unies et du droit international».

S'appuyant sur les arrêts de la CJUE qui ont statué en décembre 2016 et en février 2018 sur «l'illégalité» des accords

commerciaux entre l'UE et le Maroc incluant le Sahara occidental occupé, l'ONG a indiqué que «le Maroc n'a pas de souveraineté reconnue sur les territoires sahraouis» et insisté sur «le consentement préalable des populations sahraouies à toute signature d'accord de pêche incluant le Sahara occidental», comme l'avait exigé la CJUE dans ses arrêts.

La lettre de Human Rights Watch intervient une semaine après la publication d'un rapport sur la situation des droits de

l'Homme dans le monde par Freedom House dans lequel l'ONG américaine a signalé que «le Sahara occidental occupé demeure un territoire non libre où le respect des droits politiques et civiques connaît une régression importante». «En 2018, les territoires sahraouis illégalement occupés par le Maroc n'ont enregistré aucun progrès en matière de libertés démocratiques», a dénoncé l'ONG dans son rapport qui a été présenté à Washington. Freedom House a intégré, cette année, le Sahara

occidental dans le classement des territoires «non indépendants», en veillant à le faire apparaître sur la carte géographique comme un territoire séparé et distinct du Maroc.

Dans le même contexte, elles sont 98 associations sahraouies de la société civile qui ont appelé, dimanche, les eurodéputés à voter contre l'accord de pêche UE-Maroc élargi aux territoires sahraouis occupés, affirmant que l'accord en question vise à «pillier les ressources naturelles du Sahara occidental» et contri-

bue «à la prolongation de l'occupation marocaine».

Des acteurs de la société civile sahraouie, issus d'organisations actives dans les territoires occupés et libérés, des camps de réfugiés et de la diaspora, ont saisi les députés européens afin de défendre la légalité et le droit du peuple sahraoui et de sauver «l'image» de l'Union européenne en tant qu'institution défendant la démocratie, les droits de l'Homme et l'Etat de droit.

Halim Y.

Afrique du Nord

L'EI demeure une menace, alerte un rapport de l'ONU

L'Organisation terroriste autoproclamée «Etat Islamique» (Daech/EI) demeure une menace en Afrique du Nord où ses groupes de combattants, même réduits restent actifs, alerte un rapport de l'ONU, présenté lundi au Conseil de sécurité.

La Libye, les montagnes de l'Ouest de la Tunisie et le Sinaï en Egypte, abritent encore des combattants affiliés à l'EI, souligne ce 8^e rapport du Secrétaire général de l'ONU, consacré à la menace que représente cette organisation terroriste pour la paix et la sécurité internationales. «L'EI reste une menace en Libye. Ses combattants sont sans doute moins nombreux mais demeurent actifs dans une vaste zone qui s'étend le long de la côte entre Ajdabiya et Tripoli et, au Sud, vers les gouvernorats de Sabha et de Koufra», indique l'ONU.

L'EI a attaqué le siège de la National Oil Corporation, à Tripoli, en septembre, et le champ pétrolier de Mabrouk en novembre 2018 dans des attaques de grande ampleur, «signe qu'il continue de viser les installations pétrolières», relève ce document

Une partie croissante de ses revenus provient des rançons exigées après l'enlèvement de notables locaux, qu'il a en outre au moins une fois proposé d'échanger contre la libération de certains de ses cadres.

Ailleurs en Afrique du Nord, «les montagnes de l'Ouest de la Tunisie abritent peut-être encore un groupe relativement inactif

d'environ 30 combattants affiliés à l'EI», alors que les opérations militaires se poursuivent dans le Sinaï contre Ansar Beit el-Maqdes, qui a prêté allégeance à Abu Bakr Al-Baghdadi en novembre 2014, et dont le nombre n'a connu aucune évolution significative depuis début 2018, selon le rapport.

Au Sahel, «l'Etat islamique du Grand Sahara» est une moindre menace dans la région que Jama'a Nusrat al-Islam wa al-Muslimin, le groupe affilié au réseau terroriste Al-Qaida, avance l'ONU.

«L'Etat islamique du Grand Sahara», qui dispose d'environ 100 à 200 combattants à Ménaka, Ansongo, Gourma et Tillabéri, est dirigé par Adnan Abou Walid al-Sahraoui. Il a prêté main-forte à Jama'a Nusrat al-Islam wa al-Muslimin dans certaines attaques récentes et entretient des liens avec la criminalité transnationale, se livrant notamment au trafic de pièces automobiles de rechange et à des exploitations minières illégales.

Sultan Ould Bady, un chef terroriste malien qui s'est rendu aux autorités en Algérie en août 2018, était aussi mêlé à ces activités rémunératrices, rappelle le rapport.

Toujours au Sahel, un autre chef terroriste, Abou Musaab Al-Barnawi est à la tête d'environ 1 500 à 3 500 combattants du groupe «Province d'Afrique de l'Ouest de l'Etat islamique» dans la zone de la triple frontière du bassin du lac Tchad.

L'EI se transforme en réseau clandestin

Le groupe, extrêmement agressif, a acquis une forte capacité opérationnelle et multiplié les attaques contre des bases militaires et des villes. Entre juillet et décembre 2018, il a tué plus de 700 soldats nigériens et s'est emparé de leur matériel. Le groupe n'a connu aucun revers important en 2018 et a amélioré sa situation financière, note le rapport de l'ONU. L'organisation onusienne relève, par ailleurs, que Daech continue de se transformer en un réseau clandestin doté de plusieurs organisations régionales affiliées mais d'une direction centralisée et qui dispose toujours d'armes et d'une expertise financière et informatique. Selon les chiffres avancés par l'ONU, Daech contrôlent toujours entre 14 000 et 18 000 éléments en Iraq et en Syrie, dont 3 000 combattants terroristes étrangers. Se basant sur certaines informations fournies par des pays membres, l'ONU affirme que l'EI aurait toujours accès à des réserves financières oscillant entre 50 et 300 millions de dollars et qui devraient lui permettre de subvenir à son propre fonctionnement. «Les pertes militaires que l'EI a essuyées l'ont contraint à renoncer dans l'immediat à l'idée de diriger un califat géographique, mais il conserve cet objectif à long terme et continue de le proclamer en ligne», conclut le rapport.

R. M.



Irak

Le nouveau chef du Pentagone à Bagdad

■ Le chef du Pentagone, Patrick Shanahan, a tenté hier de rassurer les dirigeants à Bagdad sur l'avenir des militaires américains dans leur pays, après le retrait de Syrie et l'annonce par Donald Trump qu'il voulait «surveiller l'Irak» depuis l'Irak.

Par Rima C.

Alors que Bagdad a déclaré la victoire sur les jihadistes il y a un an et que l'assaut «final» est en cours en Syrie, les appels au départ des Américains d'Irak se font de plus en plus pressants. De nombreuses voix, surtout venues du camp pro-Irak, l'autre grande puissance agissante en Irak avec les Etats-Unis, réclament le départ définitif des soldats américains. Face à elles, depuis que M. Trump a déclenché la colère à Bagdad en affirmant qu'il se servirait de l'Irak pour «surveiller l'Irak», diplomates, militaires et désormais responsables gouvernementaux tentent d'éteindre l'incendie. Arrivé dans la matinée d'Afghanistan, le ministre de la Défense par intérim, dont c'est la première tournée à l'étranger depuis sa prise de fonctions début janvier, vient donc à son tour rassurer le gouvernement irakien. Il doit notamment rencontrer le premier ministre Adel Abdel Mahdi, ainsi que des hauts

gradés irakiens. «Les conversations que j'espère avoir concernent notre présence et ce qu'il est important de rappeler à tous (...) c'est que nous sommes en Irak à l'invitation du gouvernement», avait-il indiqué aux journalistes qui l'accompagnent dans sa tournée. «Je veux entendre directement de leur voix ce qui les inquiète, la situation politique à laquelle ils font face et sur cette base, nous prendrons tout ça en considération dans nos plans», a-t-il ajouté, affirmant que l'intérêt de Washington était de «bâtir une capacité de sécurité irakienne». Mais l'annonce de M. Trump a fait tiquer jusque dans les rangs des alliés traditionnels de Washington, grand ennemi de Téhéran, et, ironiquement, relancé une campagne anti-Américains qui peinait jusqu'alors à percer réellement. Une proposition de loi a été déposée au Parlement afin d'imposer un calendrier de départ aux Américains. Fait rare, elle pourrait faire l'unanimité parmi les deux principales forces de

l'assemblée : la liste emmenée par le leader chiite Moqtada Sadr qui se veut le champion de l'indépendance de l'Irak, et le bloc pro-Irak des anciens combattants anti-EI. Lundi, lors d'une conférence de presse commune, ils ont réclamé «un nouvel accord» pour encadrer la présence des troupes étrangères en Irak, en premier lieu des troupes américaines. Les Etats-Unis ont envahi l'Irak en 2003 et renversé Saddam Hussein. Au plus fort de l'insurrection qui a suivi, Washington a compté jusqu'à 170 000 soldats dans le pays. Parties définitivement en 2011, les troupes américaines sont revenues en 2014 en Irak, cette fois-ci au sein de la coalition contre le groupe Etat islamique (EI). Après une montée en puissance fulgurante en 2014, et la proclamation d'un «califat» à cheval sur la Syrie et l'Irak, l'EI a vu son territoire se réduire comme peau de chagrin face à de multiples offensives dans ces deux pays. Aujourd'hui, il en contrôle moins de 1% et «l'annonce formelle que nous avons reprise 100% du califat pourrait intervenir dans la semaine», selon M. Trump. M. Shanahan doit également rencontrer les responsables militaires américains dans la région, notamment le général Paul LaCamera, commandant des forces de la coalition



R. C.

anti-EI, pour discuter des modalités du retrait américain de Syrie. Refusant de mentionner le moindre calendrier, il a souligné que «chaque fois qu'il y a des opérations militaires importantes et qu'on s'en retire, elles doivent être soutenues par des opérations de sécurité». Interrogé sur le sort des Kurdes de Syrie qui mènent actuellement l'offensive contre l'EI, avec l'appui des Etats-Unis, il a plaidé pour que des pays alliés jouent un plus grand rôle, notamment en termes d'assistance économique. «Les discussions au niveau militaire se passent très

bien et il y a beaucoup de coordination au niveau politique», a-t-il indiqué. Les ministres de la Défense de la coalition anti-EI se réuniront vendredi à Munich, en Allemagne, pour déterminer l'avenir de leur alliance. Les Etats-Unis négocient également avec leurs alliés le rapatriement de leurs ressortissants ayant rejoint le territoire de l'EI. Les forces américaines pourraient ainsi escorter hors de Syrie, probablement via l'Irak, certains de ces prisonniers étrangers des Kurdes pour éviter leur fuite, une fois les Américains partis de Syrie. R. C.



Points chauds

Pression

Par Fouzia Mahmoudi

Le 15 février, les Etats-Unis risquent de connaître une fois encore cette année un «shutdown» de l'administration, laissant des centaines de milliers de personnes subir un chômage technique. Car aujourd'hui, tout comme le 22 décembre Donald Trump veut imposer son mur contre l'immigration et fera tout pour qu'il soit payé par les contribuables américains, bloquant ainsi les négociations avec les démocrates qui eux refusent catégoriquement la construction et le financement de ce mur. Donald Trump n'en finit pas de vanter les atouts de son mur et cette semaine, en campagne à El Paso, ville frontalière avec le Mexique, le président américain a martelé que les murs permettaient de «sauver des vies», tout en restant évasif sur une possible percée au Congrès dans les négociations sur l'immigration. Peu avant qu'il ne monte sur scène, des élus ont annoncé un accord de principe entre démocrates et républicains pour éviter une nouvelle paralysie partielle de l'administration fédérale dans quatre jours. Le compromis prévoit 1,3 milliard de dollars pour des barrières aux frontières, loin des exigences initiales de la Maison-Blanche. Cet accord, qui devra encore être voté par le Congrès américain et approuvé par la Maison-Blanche, comporte une série de mesures visant à renforcer la sécurité aux frontières, selon cette source. «Nous avons trouvé un accord», a déclaré lundi soir l'un des principaux négociateurs républicains, le sénateur Richard Shelby, à l'issue d'une réunion de négociation. Le 25 janvier, après plus d'un mois de paralysie partielle touchant quelque 800 000 fonctionnaires, un accord avait été trouvé pour mettre fin au plus long «shutdown» de l'histoire des Etats-Unis, plus d'un mois, mais il ne prévoyait un financement des services fédéraux concernés que jusqu'à vendredi, le 15 février. Le groupe d'élus des deux partis chargés de mener les négociations s'était dit optimiste vendredi sur les chances de parvenir à un compromis avant cette échéance. Le président américain ne s'est pas directement prononcé sur cette possible sortie de l'impasse. «Ils ont dit que des progrès avaient été enregistrés (...) Il y aura peut-être des bonnes nouvelles, mais qui sait ?» «Nous avons besoin d'un mur (...) et nous le construisons rapidement», a-t-il martelé. Affaibli par la perte de la Chambre des représentants en novembre et son recul fin janvier dans le bras de fer qu'il a engagé avec les démocrates sur l'immigration, Donald Trump exige toujours le déblocage de quelque 5 milliards de dollars pour la construction de l'édifice controversé. Reste à voir si les Américains feront pression sur leurs élus pour les convaincre de se prononcer pour le mur en sachant que la base électorale du président américain est très attachée à cette proposition. 78% des électeurs de Trump en 2016 considéraient qu'il s'agit d'un projet important, voire prioritaire de son mandat. F. M.

Sénégal

Appels au calme après un mort dans la campagne présidentielle

Les responsables politiques et la société civile au Sénégal appelaient au calme lundi soir après le premier mort signalé depuis le début de la campagne présidentielle lors de heurts entre militants du parti au pouvoir et de l'opposition. Le Sénégal, qui a connu deux alternances, en 2000 et en 2012, et aucun coup d'Etat, est présenté comme un modèle de démocratie en Afrique, mais les campagnes électorales y sont souvent émaillées d'accusations de corruption, de trafic d'influence, de désinformation et de violences. Face au président Macky Sall, quatre candidats, dont l'ex-Premier ministre Idrissa Seck, entendent bien le frustrer de son ambition affichée de réélection au premier tour le 24 février. Après des heurts qui ont fait plusieurs blessés dans le pays ces derniers jours, des échauffourées ont éclaté lundi à Tambacounda, à 420 km à l'est de Dakar, entre partisans de la coalition au pouvoir, Benno Bokk Yaakaar (BBY, «Ensemble pour le même espoir», en wolof) et ceux d'Issa Sall, candidat du Parti de l'unité et du rassemblement (PUR), proche de la mouvance religieuse. L'Association des éditeurs et professionnels de la presse (Appel) a par ailleurs affirmé, citant «les témoignages des confrères», que huit journalistes

suivant la caravane de campagne d'Issa Sall avaient été blessés à la suite de ces violences. Lors d'un rassemblement électoral, Macky Sall a déploré la mort d'un militant de son parti et demandé «que toute la lumière soit faite puisque la campagne électorale ne saurait être un prétexte pour que la violence s'installe dans le pays». Il a appelé ses partisans à «ne pas céder à la provocation», invitait ses adversaires à faire de même. «C'est déjà le résultat de l'appel à la violence prônée par certains responsables politiques», a-t-il estimé, ajoutant : «Ils répondront de leurs actes devant les tribunaux». Il faisait allusion à son prédécesseur (2000-2012) et adversaire, Abdoulaye Wade, qui a réitéré le 8 février son appel à empêcher la tenue de la présidentielle, conviant notamment ses partisans à «brûler les cartes d'électeur et les bulletins de vote». Le directoire de campagne d'Issa Sall a dénoncé «des sabotages» de ses activités ces derniers jours, notamment le fait que son convoi a été temporairement bloqué par les forces de l'ordre samedi à Kolda (sud) pour laisser passer celui de Macky Sall. Depuis, la «provocation» s'est poursuivie, selon le directoire de campagne, faisant état d'attaques lundi matin «de la part des militants de BBY à

Tambacounda, occasionnant la mort d'une personne et plusieurs blessés». Cinq organisations de défense des droits de l'Homme, dont Amnesty International Sénégal et la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (Raddho), ont exhorté «les autorités compétentes à ouvrir des enquêtes sur tous les actes de violence survenus depuis le début de la campagne électorale et traduire leurs auteurs en justice». Dans un communiqué, elles «rappellent aux candidats et coalitions l'obligation qui leur incombe d'appeler leurs militants et sympathisants à respecter la liberté de manifestation, d'expression et d'opinion des adversaires politiques et de renoncer à tout recours à la violence». C'est à la suite de ces échauffourées que les journalistes ont été blessés et «ont dû leur salut à une intervention rapide et professionnelle de la gendarmerie», selon l'Appel, qui incrimine des militants présumés de la coalition au pouvoir. L'association se réserve la possibilité de «prendre toute initiative visant la protection de ses reporters», y compris en boycottant les activités d'un ou des candidats, dont «les militants seraient reconnus comme étant agresseurs de journalistes».



Théâtre

La générale du double monodrame «Saha l'Artiste» présentée à Alger



Par Abia Selles

Le public, relativement nombreux, a pu apprécier 60 mn durant la prestation du comédien Ahcène Azazni et du musicien Amar Cherifi, dans un spectacle écrit et mis en scène par Omar Fetmouche. Un violoniste, auquel manquait un fil à son instrument, se rend vite compte que tous les magasins de musique qu'il connaissait se sont transformés en «fast-food», dans

une société de consommation «délabrée», où le «souci du gain facile» règne en maître absolu. Dans un environnement hostile à toute créativité artistique où il est impossible de trouver une corde de violon, le musicien décide de quitter le pays et va pour ce faire voir «Moul el khit» (le détenteur des ficelles), un «*affairiste*» qui lui procurera un visa. De l'autre côté de la Méditerranée, l'artiste s'épanouit et trouve son compte, allant jusqu'à étudier la contre-basse, instrument qu'il a adopté

■ La générale du double monodrame «Saha l'Artiste», une immersion dans l'univers des idées et de la créativité artistique, a été présentée lundi au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA) à Alger.

et acheté sans son étui, se voyant, à son retour au pays, contraint de le faire transier dans un cercueil, faisant croire que c'est la dépouille de sa femme, une Française qu'il avait épousée et réussi à reconverter à l'Islam. Interprétant pas moins d'une quinzaine de personnages, Ahcène Azazni a conquis le public dans une prestation de haute facture, où Amar Cherifi, chanteur chaâbi au mandole, reprenait la trame en chanson dans différentes variations modales, à l'instar du Araq-H'çin, Moual et Sehli, entre autres, et assurait les transitions, donnant ainsi à son instrument des élans de narrateur. «Nouvelle forme», mêlant le théâtre à la musique que Omar Fetmouche entend «tester» avec son staff, cette fusion des genres a permis, de l'avis d'un spectateur, «une plus

grande proximité avec le public», ce qui, a-t-il ajouté, a rendu le message «plus accessible». De «Moul el khit» jusqu'à Aammi H'mida el djouadj, passant par quelques clients d'un restaurant, le vieux tailleur de pierre tombale, le douanier, le chauffeur du corbillard de fortune, le policier, le mafraït déguisé en «Capitaine crochet», la tante Zohra et le gardien du cimetière, Ahcène Azazni, chevronné des planches, a bien porté le texte, faisant montre de toute l'étendue de son talent de comédien professionnel. Donnant une belle esthétique visuelle au spectacle, la scénographie était faite de deux harpes posées de part et d'autre de la scène, avec des cordes faisant office de barreaux de prison où le chanteur chaâbi a pris place, alors qu'au milieu de la scène, une imposante

contre-basse – véritable élément dramaturgique – était transformée, en milieu de spectacle, en corbillard de fortune, transportant la dépouille de la supposée femme de l'artiste. La corde manquante au violon aura ainsi révélé tous les maux de la société, permettant à Ahcène Azazni de poser avec brio la problématique de «l'espace de créativité artistique et de production en Algérie», devant un public qui a savouré tous les instants du spectacle dans la délectation. «Malheureusement, l'artiste algérien constate avec regret une «remise en cause» implicitement conventionnelle de son existence même dans la société comme vecteur de beauté et éveilléur des consciences», a déclaré un spectateur. Le spectacle a pris fin avec une voix puérile porteuse d'espoir, chantant un texte qui met en garde contre «la confiscation de l'avenir des enfants». Produit par la Coopérative «Théâtre Sindjab» de Bordj-Ménaïel, en collaboration avec le TNA, le double monodrame «Saha l'Artiste» a été programmé pour une représentation unique, avant d'entamer une tournée à travers les théâtres régionaux algériens. A. S./APS

L'association Cheikh Mohamed-Bouali de Tlemcen

L'ensemble mis en formation pour la préservation du patrimoine

L'association culturelle et artistique «Cheikh Mohamed-Bouali» de Tlemcen, qui s'apprête à célébrer les 15 et 16 février courant le quatrième anniversaire de sa création, mise énormément sur la formation pour assurer la relève de son orchestre sénior et, partant, assurer une meilleure sauvegarde de ce patrimoine musical, a indiqué son président, Amine Bentchouk.

Depuis sa création en 2015, cette association s'est distinguée par sa première participation au Festival national de la musique hawzi en remportant le premier Prix de la 9^e édition de cette manifestation. Depuis, l'orchestre sénior composé de membres issus de diverses associations musicales andalouses de Tlemcen qui en compte actuellement neuf, a été complètement renouvelé grâce notamment à la formation de base qu'offre l'association, a précisé le même responsable. La formation, qui constitue le che-

val de bataille de l'association, compte actuellement deux niveaux, a souligné son président. Un premier niveau réservé aux enfants de 7 à 8 ans et un autre supérieur (classe moyenne) qui permettra aux jeunes musiciens d'intégrer l'orchestre sénior, a expliqué Amine Bentchouk, qui a mis l'accent sur l'importance, pour la ville de Tlemcen, d'avoir un conservatoire de musique qui assurera une formation scientifique devant faciliter la perpétuation de la tradition musicale.

Le patrimoine musical du hawzi et de l'andalou, très ancré dans la ville de Tlemcen, mérite bien des musiciens ayant subi des formations scientifiques leur permettant de lire facilement les partitions musicales écrites, a-t-il estimé. L'apprentissage par l'oralité fait perdre beaucoup de temps dans la formation et pourrait être derrière les différences existant dans l'exécution des noubas et touchias

par les orchestres de la même ville, a, pour sa part, expliqué le professeur de musique, Hami Benosmane.

«On ne doit pas compter sur l'apprentissage par l'oralité. Tlemcen a besoin d'un conservatoire à même de dispenser scientifiquement les cours de musique en vue d'unifier le jeu musical chez toutes les associations et d'élever ce patrimoine musical andalou au rang universel à l'instar des autres musiques», a-t-il souligné.

L'association «Cheikh Mohamed-Bouali», qui s'apprête, en cette fin de semaine, à célébrer son quatrième anniversaire, compte dans son programme intégrer, au côté des associations invitées, en l'occurrence, «El Bachtarzia» de Koléa et «Ahbeb cheikh Sadek El Bedjaoui», sa classe d'initiation afin de mettre en valeur et de montrer le travail en profondeur accompli par son encadrement.

M. K.

Séminaire «El-Moggar El-Thaqafi» à Tindouf

Le legs matériel et immatériel doit être mis à la disposition des chercheurs

Les participants à la première édition du séminaire «El-Moggar El-Thaqafi», tenu lundi à Tindouf, ont plaidé à mettre le patrimoine culturel, matériel et immatériel national, à la disposition des chercheurs à la faveur d'une prochaine relance de la manifestation culturelle et économique internationale «El-Moggar» susceptible de contribuer à l'ouverture de nouvelles perspectives pour la culture nationale.

Les intervenants, académiciens et hommes de lettres, ont mis l'accent sur le nécessaire rapprochement du legs matériel

et immatériel national de l'élite culturelle et chercheurs en les invitant à de pareilles manifestations appelées à promouvoir la culture nationale et l'ouverture sur la culture universelle.

Placée sous le signe «Ecrire pour être», cette rencontre qu'a abritée la maison de la culture de Tindouf a été riche en communications et interventions afférentes au thème, dont l'intervention du secrétaire général de l'association nationale «Beyt Chiïr» (Maison de poèmes) qui a indiqué que la relance de la manifestation culturelle et économique internationale «El-Moggar», apa-

nage de Tindouf jusqu'aux années 70, devra constituer un rendez-vous culturel mondial, dont l'Algérie fait partie.

Le D'Achour Fenni a invité les personnalités et hommes de lettres intéressés par le patrimoine culturel à apporter leur soutien à Tindouf pour accueillir l'élite culturelle nationale pour se rapprocher et s'enquérir du legs culturel matériel et immatériel que recèle la région, partie intégrante de l'identité nationale.

Le poète Slimane Djouadi a, de son côté, estimé que «le véritable investissement de ces rencontres culturelles consiste en

leur dynamisation d'une manière à servir et booster le tourisme culturel qui, a-t-il ajouté, ne s'est pas limité à la visite des sites et monuments archéologiques, mais incarne également d'autres dimensions». Il s'agit, selon le conférencier, des manifestations, séminaires culturels et littéraires susceptibles de contribuer à la diversification du produit touristique et atteindre, par conséquent, une industrie touristique culturelle durable à même d'assurer l'équilibre entre les notions de la préservation du patrimoine et de l'investissement optimal.

L. B.

AGEND'ART

Galerie d'arts Le Paon (Centre des arts de Riadh El Feth)

Jusqu'au 15 février :

Exposition collective d'arts plastiques «Alwan 2019», avec les artistes Abderrahmane Azougli, Djahida Houader, Slimane Boucetta, Yasmina Sadoun et Abderrahmane Kahlane.

Institut Culturel italien d'Alger (El-Biar, Alger)

Jusqu'au 19 février :

Exposition «Rien de personnel», de l'artiste italien Claudio Burei. L'exposition est ouverte tous les jours sauf le samedi de 10h à 17h, le vendredi de 10h à 13h.

Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (Alger)

Jeu 14 et vendredi 15 février :

Pièce «Nathan le sage» d'après l'œuvre de Gotthold Ephraim Lessing. Mise en scène : Alice et Bertrand Kazmareck. Texte : Bertrand Kazmareck. La pièce sera présentée par la troupe Amitié Interreligieuse de la ville d'Istres (France).

Galerie d'art Asselah Hocine

Jusqu'au 10 mars :

Exposition de l'artiste peintre Abdennour Zerfaoui.

Galerie Seen Art (Dely Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 9 mars :

Exposition de l'artiste plasticien et calligraphe Yazid Kheloufi, intitulée «Les encres de l'âme».

Opéra d'Alger Boualem-Bessaih (Ouled Fayet, Alger)

Vendredi 22 février à 20h30 :

Keral Productions présente un spectacle de Haroun, la révélation du stand-up français.



TP Mazembe

L'entraîneur Kazembe satisfait de la réintégration d'Al-Ismaïly

L'ENTRAÎNEUR du TP Mazembe, Pamphile Mihayo Kazembe, a salué ce lundi la décision prise dimanche par le jury d'appel de la Confédération africaine (CAF) de réintégrer le club égyptien d'Al-Ismaïly à la phase de poules (Gr.D) de la Ligue des champions. « Cette décision fait beaucoup de bien à mon équipe qui a pu récupérer ses trois points perdus. Cela nous fera un match de plus pour la qualification, mais on ne va rien lâcher », a affirmé le coach

de TPM en conférence de presse tenue à Tunis. L'équipe congolaise affrontera mardi en déplacement les Tunisiens du Club Africain, dans le cadre de la 4^e journée du groupe C, où figure l'un des deux représentants algériens le CS Constantine. Disqualifié suite aux incidents lors de la réception du Club Africain (défaite 2-1), Al-Ismaïly a été réintégré dans l'épreuve et doit livrer la double confrontation face au CSC quant pour les 3^e et 4^e journées.

Sanctions de la LFP

Un match à huis clos pour l'OM

LA COMMISSION de discipline a infligé un match à huis clos à l'Olympique Médéa pour « utilisation et jets de fumigènes et envahissement de terrain » en fin de partie contre le CR Belouizdad, disputée samedi dernier au stade Imam-Lyes à Médéa, comptant pour la 21^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football. Outre cette sanction, l'OM devra s'acquitter d'une amende de 200 000 DA, selon la même source. D'autre part, l'entraîneur-adjoint de l'OM, Médéa, Kamel

Harkabi, est suspendu jusqu'à son audition le mercredi 13 février, a souligné la LFP dans un communiqué transmis à l'APS. De son côté, Le président de l'OM, Mahfoud Boukelkal, est invité lui aussi à la séance. Le joueur du CR Belouizdad Djamel Eddine Chettal, exclu pour « voie de faits » lors de la rencontre remportée à Médéa (1-0), a écopé de trois matchs de suspension dont un avec sursis et 30 000 DA d'amende, tandis que le sociétaire de l'OM Dembele Massire a écopé d'un match de suspension pour cumul de cartons.

Lutte/ Tournoi «Polyak Imre»

Huit Algériens au rendez-vous de Budapest

HUIT LUTTEURS de la sélection algérienne seniors (gréco-romaine) ont entamé un stage de préparation à Budapest en Hongrie (9-25 février), ponctué par le Tournoi international «Polyak Imre», a-t-on appris de la Fédération algérienne des luttes associées (FALA). Organisé par la Fédération hongroise de lutte, le Tournoi international «Polyak Imre» verra la participation de l'Algérie qui est représentée par huit athlètes de la lutte gréco-

romaine. La sélection algérienne est conduite par le staff technique national, composé des entraîneurs, le Roumain Rusu Cornell et Bendjedaa Maazouz. Pour cette édition, le Tournoi de Budapest s'annonce important pour les lutteurs algériens qui auront l'occasion de jauger leur capacités avant les grandes échéances africaines dont les prochains championnats d'Afrique, prévus du 26 au 31 mars à Hammamet (Tunisie).

Sélection des U23 de Cyclisme

Merabet explique la déroute de ses athlètes

LA SÉLECTION algérienne des moins de 23 ans « manque terriblement de compétition et de préparation, d'où sa moyenne prestation au Tour de l'espoir du Cameroun (4-8 février) », a expliqué lundi l'entraîneur national, Chérif Merabet. « Notre participation au Tour national à Constantine a été trop insuffisante pour bien préparer le Tour de l'espoir du Cameroun et espérer rivaliser dans des courses de très haut niveau », a indiqué Merabet au site officiel de la Fédération (FAC), ajoutant que les jeunes internationaux algériens « possèdent un gros potentiel, mais ils manquent terriblement de compétition et de préparation ». Selon lui, « le potentiel » de ces jeunes cyclistes « doit être mis en évidence à travers des stages de préparation adéquats » qui leur permettront à l'avenir de « défendre dignement » les couleurs nationales. Le 4

février, lors de la première étape du Tour de l'espoir du Cameroun, disputée sous forme d'un contre-la-montre par équipes, à Douala, la sélection algérienne avait pris la deuxième place, derrière l'Erythrée. Mais le manque de préparation a fini par avoir raison d'elle, car les athlètes qui la composaient n'étaient pas suffisamment endurants pour garder le même lors des étapes suivantes.

Coupe de la CAF/Zamalek (Egypte)-NAHD ce soir à 20h

Les Sang et Or pour consolider leur place

■ Le Nasr d'Husseïn-Dey fera tout son possible pour revenir avec le meilleur résultat possible de son déplacement en Egypte pour le compte de la 2^e journée de la phase des poules de la Coupe de la CAF en croisant le fer avec le Zamalek du Caire.

Par Mahfoud M.

Les Sang et Or qui ont réussi l'entame de cette compétition en battant la formation angolaise du Pétro Atlético, souhaitent consolider leur position de leader du groupe D en réussissant un résultat probant face à l'une des meilleures formations égyptiennes et du Continent Noir. Les Algérois savent ce qui les attend face à cette équipe qui est leader du championnat égyptien et se rapproche du titre de champion. Les poulains d'Ighil qui restent sur une défaite en championnat face à la JSS sur la plus petite des marges, ne sont nullement impressionnés par cette formation du Zamalek et croient dur comme fer en la possibilité de l'emporter ou tout au moins de revenir avec le point du nul, surtout que le staff technique a bien étudié la manière de jouer de cette équipe en visionnant plusieurs vidéos, que ce soit de ses matchs en championnat ou en compétition africaine. Le Nasria devra quand même être très prudente face à cette équipe qui sera transcendée par la présence de son public même si elle jouera à Alexandrie au stade Bordj El Arab au lieu de son antre traditionnel du stade international du Caire. Battus (4/2)



Les Hussein-Déens décidés à revenir avec un résultat probant

face aux Kenyans de Ghor Mahya, les gars du Zamalek feront tout leur possible pour se reprendre et se relancer dans la course à la qualification aux quarts de finale de cette épreuve continentale. Les poulains du Suisse Grass savent qu'ils n'ont pas droit à l'erreur dans cette confrontation et se doivent de l'emporter quoi qu'il en soit pour garder intactes leurs chances

pour passer au tour prochain. Ses atouts principaux, Mahmoud Mortada et Mansour, sont rétablis après avoir été blessés lors des derniers matchs, et cela reste une très bonne nouvelle pour les inconditionnels des Rouge et Blanc qui seront là pour donner de la voix et aider leur formation à passer l'écueil du Nasria.

M. M.

Ligue I Mobilis (22^e journée)

Les Rouge et Noir en danger

Le leader de la Ligue I, l'USM Alger, sera en danger lors de cette 22^e journée en se rendant à Ain M'lija où il croisera le fer avec l'ASAM local. Les M'lis qui sont revenus avec le point du nul de leur déplacement à Constantine souhaitent confirmer en jouant à domicile et feront tout leur possible pour ajouter trois autres points à leur escarcelle qui leur permettront de sortir de la zone des reléguables même s'ils savent que ce ne sera pas facile. Les Rouge et Noir, eux, se donneront à fond pour tenter de créer la surprise et revenir avec les points du succès qui leur permettront de créer encore un

grand fossé par rapport à leur concurrent direct, à savoir la JSK. Les Usmistes restent déterminés à l'emporter et à continuer leur marche en avant. De son côté, le dauphin, la JS Kabylie, effectuera lui aussi un déplacement périlleux étant donné qu'il se rend à Alger pour croiser le fer avec le CRB, cette formation qui lutte pour sa survie en Ligue I et qui s'est relancée à Médéa en l'emportant face à l'équipe locale, ce qui lui avait permis de quitter pour la première fois de la saison la dernière place au classement général. Les Canaris qui restent sur un nul à domicile face au MCA, souhaitent se

reprendre et revenir avec la victoire d'Alger même s'ils savent que ce ne sera pas facile face à une équipe du Chabab décidée à l'emporter et à sortir une fois pour toutes de la zone de turbulence. Enfin, l'ES Sétif reçoit à domicile l'OM Médéa avec l'espoir de se reprendre pour se refaire une santé et se réconcilier avec ses supporters, déçus de leurs derniers résultats notamment les deux défaites face au CRB et au DRBT à home. Les poulains du nouvel entraîneur, Neghiz, sont décidés à faire le nécessaire pour l'emporter et donc se reprendre et terminer la saison à une place honorable. Pour leur part, les gars du Titteri savent qu'ils n'ont plus droit à l'erreur et se doivent de réussir un résultat probant s'ils souhaitent éviter la relégation qui les guette.

M.M.

Coupe arabe des clubs

Les dates des demi-finales arrêtées

L'Etoile Sportive du Sahel, premier club qualifié pour les demi-finales de la Coupe arabe des clubs de football, accueillera le vainqueur du duel qui opposera les Soudanais d'Al Merreikh aux Algériens du MC Alger, le 27 ou le 28 février au stade olympique de Sousse. Au

match aller disputé au stade 5-Juillet (Alger), le MC Alger avait été accroché par Al Merreikh (0-0). La manche retour aura lieu le 16 février à Oumdurman. La demi-finale retour de l'ES Sahel aura lieu à Alger ou à Oumdurman le 29 mars prochain. L'ES Sahel s'est qualifiée

Le programme :
Mercredi 13 février 2019 :
 ASAM-USMA (15)
 CRB-JSK (15)
 ESS-OM (18)

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Corail

Les conditions de transactions définies par un arrêté interministériel

LES CONDITIONS et les modalités d'achat et de vente du corail brut ont été définies par un arrêté interministériel publié au *Journal officiel* n° 5. Ce nouveau texte a pour objet de définir les conditions et les modalités d'achat et de vente du corail brut, dans le cadre de la promotion des activités nationales de l'artisanat et de la transformation par l'Agence nationale pour la distribution et la transformation de l'or et des autres métaux précieux (Agenor). Le corail brut réservé à cette agence doit être dûment identifié par la commission locale d'identification du corail. Selon cet arrêté, l'Agence nationale de développement durable de la pêche et de l'aquaculture (Andpa) doit transmettre, périodiquement, à Agenor une situation sur le corail brut identifié. Les concessionnaires ou leurs représentants doivent informer Agenor de la quantité du corail brut identifié et disponible, et ce, une semaine avant sa mise en vente, stipule ce texte. Pour sa part, Agenor doit, chaque année, se concerter avec les concessionnaires ou leurs représentants pour arrêter, en commun accord, les modalités et les prix d'achat du corail brut identifié. Elle doit aussi se concerter, chaque année, avec les artisans et les transformateurs du corail ou leurs représentants, pour arrêter, en commun accord, les modalités et les prix de vente du corail brut identifié. L'achat et la vente du corail brut identifié sont effectués au niveau d'Agenor ou de ses démembrés. Les artisans et les transformateurs du corail doivent justifier de leur qualité d'artisans ou de transformateurs du corail, par la présentation de la carte d'artisan ou du registre du commerce. L'arrêté interministériel indique également que la quantité restante du corail brut identifié peut être transformée par le concessionnaire ou vendue à Agenor selon les conditions prévues pour la quote-part des 70%. En effet, le concessionnaire est tenu à vendre 70% du corail pêché à

Agenor qui achète la quantité en contrepartie d'une somme d'argent fixée de commun accord. Les transactions d'achat du corail brut identifié et de vente du corail semi-fini, effectuées entre Agenor, les concessionnaires, les artisans et les transformateurs, doivent être transcrites sur le document de traçabilité du corail brut et semi-fini prévu par la législation et la réglementation en vigueur. Cette agence doit transmettre, trimestriellement, aux ministres chargés, respectivement, de la Pêche, de l'Artisanat, des Mines et des Finances, les bilans sur les quantités de corail identifié brut et transformé, acquis et vendu. Pour rappel, la loi sur la pêche et l'aquaculture de 2015, qui consacre les principes de la pêche durable et la préservation des ressources halieutiques, a permis la réouverture du champ d'exploitation du corail tout en introduisant de nouvelles mesures visant à mettre fin à l'exploitation illégale de cette ressource et à percevoir des recettes appréciables à travers sa commercialisation vu sa haute valeur commerciale. La pêche au corail, qui avait été suspendue en 2001 en raison de pratiques illégales et anarchiques, se fait conformément au système de concession et au programme d'exploitation fixant les quotas autorisés, les périodes d'exploitation et les périodes ainsi que le nombre d'exploitants dans chaque périmètre de pêche. Par ailleurs, cette loi durcit les sanctions contre les personnes qui pêchent le corail sans document de concession ou celles qui ne tiennent pas de registre de plongée, ou qui dépassent le quota annuel autorisé ou qui conçoivent et exportent le corail à l'état brut ou semi-fini. La pêche au corail est ouverte dans des zones de 3 wilayas : les zones d'El Tarf avec 30 concessionnaires, et celles de Skikda et Jijel avec 15 concessionnaires pour chacune de ces deux wilayas.

Amel L.

El Tarf/Oum T'boul

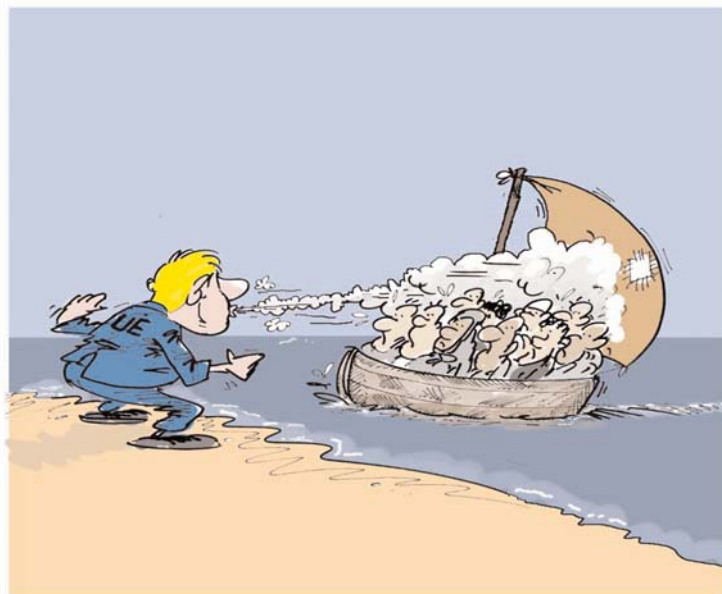
Saisie de près de 5 000 comprimés psychotropes au poste frontalier

UNE QUANTITÉ de 4 726 comprimés psychotropes a été saisie au niveau du poste frontalier d'Oum T'boul, dans la wilaya d'El Tarf, lors d'un contrôle de routine des douaniers de l'inspection principale des voyageurs, a-t-on appris, hier, de la chargée de communication à la Direction régionale des Douanes algé-

riennes, implantée à Annaba. L'opération a été effectuée dimanche soir lorsqu'un voyageur a tenté d'introduire cette quantité de produits hallucinogènes en Algérie via ce poste frontalier, a affirmé M^{me} Asma Belkhir, précisant que la marchandise a été découverte minutieusement dissimulée dans diffé-

rentes parties d'un véhicule, où des cachettes ont été spécialement aménagées. La même responsable a, dans ce contexte, rappelé la multiplication des opérations de contrôle des voyageurs et des fouilles en vue de mettre en échec toute tentative visant à porter atteinte à l'économie nationale ou à la santé publique. **Lyes G.**

L'EUROPE FACE AUX FLUX MIGRATOIRES



Loumis

Djalou@hotmail.com

Tamanrasset

Une cache d'armes et de munitions découverte

■ Une cache d'armes et de munitions a été découverte lundi, près de la bande frontalière sud dans la wilaya de Tamanrasset, par un détachement de l'Armée nationale populaire, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

Par Mahi Y.

« Dans le cadre de la lutte antiterroriste et de la sécurisation des frontières, et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert, le 11 février 2019, lors d'une opération de fouille et de recherche menée près de la bande frontalière sud à Tamanrasset, une cache d'armes et de munitions contenant une mitrailleuse lourde de calibre 14.5 mm, une autre mitrailleuse lourde de calibre



12.7 mm, un fusil à répétition, 20 obus pour mortiers de calibre 82 mm, 338 balles de calibre 14.5, 170 balles de calibre 12.7 mm et trois chaînes de munitions de

calibre 12.7mm», précise la même source. **M. Y./APS**

Athlétisme / Algérie - Elite nationale

Gouaned veut descendre sous la barre des 48 secondes sur 400m

LE DEMI-FONDISTE algérien Mohamed Gouaned, vice-champion olympique du 800m aux derniers Jeux Olympiques de la Jeunesse à Buenos Aires, s'est « fixé pour objectif de descendre sous la barre des 48 secondes sur 400m », a annoncé hier la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). L'an passé, ce jeune de 17 ans a été crédité d'un chrono de 48.63 sur la distance et il se trouve actuellement dans sa ville natale de Biskra où il aborde une 3^e semaine de préparation en vue des prochaines échéances, nationales et internationales. « Nous travaillons dans de bonnes conditions, car le Centre olympique de Biskra où se déroule notre stage dispose de tous les moyens pédagogiques nécessaires » a indiqué au site officiel de la FAA Nadir Nebchi, l'entraîneur de Gouaned, ajoutant que « même

l'hébergement et la restauration sont très bons ». Nebchi a tenu à remercier au passage Abdelaziz Djabourabi, le directeur de la Jeunesse et des Sports local, lui-même un ancien international du saut et du triple saut, pour avoir mis ces moyens à la disposition de son athlète. Cependant, et même s'il cherche à descendre sous la barre des 48 secondes sur le 400m, « l'objectif de Gouaned cette année sera essentiellement les Championnats d'Afrique en Côte d'Ivoire », où il sera aligné sur le 800m, avec l'ambition de réaliser « le meilleur résultat » possible, a tenu à préciser son entraîneur. Cependant, et même s'il dispose actuellement de tous les moyens nécessaires à Biskra, Gouaned voudrait peaufiner sa préparation en France, particulièrement pour les Mondiaux de 2020.

Racim S.